

Bureau of Customs and Border Protection
Office of Regulations and Rulings, Regulations Branch
1300 Pennsylvania Avenue, NW.,
Washington, DC 20229
États-Unis d'Amérique

OBJET : Soumission au Bureau of Customs and Border Protection, Department of Homeland Security et Bureau of Consular Affairs, Département d'État, Information sur la réglementation n° 1651-AA66

Nous sommes heureux de vous faire parvenir nos commentaires sur l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (WHTI), en réponse à l'avis préalable de projet de règlement diffusé le 1^{er} septembre 2005.

Le gouvernement de l'Ontario soutient fermement l'objectif de renforcement de la sécurité le long de notre frontière commune. La Police provinciale de l'Ontario collabore de façon étroite avec les autorités fédérales canadiennes afin de s'assurer que l'échange de renseignements relatifs à des questions d'ordre sécuritaire existe et se fasse de manière prompte et continue. Elle collabore également avec les Équipes intégrées de la police des frontières des deux pays.

Ce n'est qu'en garantissant sa sécurité que nous pourrions assurer, dans notre intérêt commun, le maintien de notre relation commerciale la plus importante et la plus fructueuse au monde. Le gouvernement de l'Ontario soutient que l'instauration de mesures de sécurité (comme celles présentées dans le Smart Border Accord, et qui reposent sur la philosophie de la gestion des risques et le recours concerté aux technologies de l'information) peut maintenir, voire encourager, le déplacement sûr et efficace des personnes entre nos deux pays.

L'intérêt que porte le gouvernement de l'Ontario au renforcement de la sécurité aux points de passages terrestres est mis en évidence par nos récentes discussions avec des responsables des États du Michigan et de New York. Ces conversations ont laissé transparaître de façon évidente qu'il existe une volonté binationale de concevoir d'autres types de pièces d'identité sécurisées qui satisfassent aux critères énoncés dans la *Real ID Act* américaine de 2005 et l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental.

Alors que nous travaillons au renforcement de la sécurité, il est important de tenir compte du poids que pèsent les activités commerciales et touristiques dans les économies américaine et canadienne. Il est essentiel pour les économies des deux pays, et en particulier pour les communautés frontalières dont l'économie est devenue interdépendante des voyages transfrontaliers, que la circulation des personnes et des biens se fasse de manière sûre et efficace.

L'Ontario constitue le plus important point d'entrée aux États-Unis, avec 52 % des mouvements transfrontaliers du Canada aux États-Unis pendant l'année

2004. Au cours de cette année, l'Ontario a accueilli 21,4 millions de visiteurs américains, dont les dépenses se sont chiffrées à approximativement 3,3 milliards de dollars américains. Il est encore plus intéressant de constater les effets de ces mouvements transfrontaliers sur l'économie américaine, puisque la même année, 18,3 millions d'Ontariens ont visité les États-Unis, où ils ont dépensé environ 4,3 milliards de dollars américains. On peut même pousser l'analyse plus loin : 31,5 millions de Canadiens se sont rendus aux États-Unis en 2004, et y ont dépensé 7,7 milliards de dollars américains.

Dans une large mesure, la tradition de coopération et de collaboration qui nous lie repose sur le flux transfrontalier libre et sûr des personnes et des biens, lequel est essentiel pour nos économies. Une conséquence de cet échange bidirectionnel d'importance est que le tourisme a joué un rôle de plus en plus important dans le façonnement du caractère diversifié et positif des relations canado-américaines.

Si les voyages transfrontaliers pour raisons personnelles et touristiques se font principalement par voie routière, il en va de même des échanges commerciaux de biens entre le Canada et les États-Unis. En termes de revenu, plus de 53 % des exportations et 79 % des importations canadiennes ont été transportées par camion depuis le Canada vers les États-Unis, en 2003. Le commerce de biens ontariens avec les États-Unis s'est chiffré à 271 milliards de dollars américains. Le commerce de services a représenté des dizaines de milliards de dollars supplémentaires; le secteur des services, qui est exigeant en main-d'œuvre, a nécessité un volume plus important de passages transfrontaliers, ce qui a encore davantage mis en évidence la nécessité d'assurer la fluidité des flux transfrontaliers.

L'Ontario soutient la mise en place de nouvelles mesures de sécurité à tous les points de passage de la frontière. Nous devons cependant nous assurer que les mesures mises en place n'entraveront pas la libre circulation des marchandises. Nous devons maintenir un service à la clientèle de qualité (c.-à-d. raccourcir la durée des formalités d'examen aux postes frontaliers comme celui de Détroit Windsor), tout en tenant compte des préoccupations nationales en termes de sécurité. Toute nouvelle mesure de sécurité envisagée devrait appuyer les voyages transfrontaliers rapides existants.

Comme je l'ai indiqué plus tôt cette année lors d'une réunion avec le ministre américain de la sécurité intérieure, Michael Chertoff, les modifications envisagées auraient un impact significatif sur le tourisme et le commerce transfrontaliers dans les deux pays. Du côté ontarien, nous estimons que la mise en place de la politique envisagée pourrait entraîner une diminution du nombre de visites de citoyens américains jusqu'à concurrence de 16,2 % d'ici à 2008, ce qui pourrait se traduire par des pertes de 570 millions de dollars américains et de 7 000 emplois dans l'industrie touristique ontarienne. Ces pertes se refléteraient

de manière similaire du côté américain, notamment dans les villes et localités américaines tributaires du tourisme.

Les relations de longue date que nous entretenons avec les États-Unis se reflètent dans l'étroitesse des liens sous-jacents à l'interdépendance de nos économies. Au fil des ans, les Américains ont investi de manière significative dans la construction de notre capital touristique, au plus grand bénéfice des deux pays. À titre d'exemple, une grande partie des chaînes d'hôtels et de motels situées au Canada sont détenues par des intérêts américains. De plus, les projets de partenariat tels que le service de traversier reliant Toronto à Rochester ont renforcé encore davantage les relations et l'amitié qui lient nos deux pays et nos collectivités transfrontalières.

Parce que les dépenses touristiques constituent peut-être l'un des achats les plus discrétionnaires qu'il soit possible de faire, le marché des produits et des services touristiques est particulièrement vulnérable aux facteurs, quels qu'ils soient, susceptibles d'affecter le choix et les décisions des consommateurs. Seuls 25 % des Américains et 35 % des Canadiens détiennent un passeport à l'heure actuelle. Les industries touristiques des deux pays s'inquiètent de l'effet dissuasif que ne manqueront pas d'avoir le coût, la durée et la complexité des démarches à entreprendre pour obtenir un passeport auprès des voyageurs projetant d'effectuer un séjour de l'autre côté de la frontière, surtout si l'on tient compte du fait que les frais de traitement risquent d'augmenter de manière significative au cours des prochaines années, du fait du renforcement des exigences en matière de sécurité.

L'impact économique que pourrait avoir la politique envisagée sur les voyages de moins de 24 heures et les localités frontalières constitue la principale source d'inquiétudes. Au cours de l'année 2004, environ 65 % des voyages entrepris de l'autre côté de la frontière États-Unis-Ontario (dans les deux directions) ont duré moins de 24 heures. Le fait d'imposer aux voyageurs américains et canadiens la possession d'un passeport comme pièce d'identité pourrait les dissuader d'effectuer une excursion transfrontalière.

Afin de préparer l'avenir, nous insistons vivement auprès du gouvernement américain pour qu'il se penche sur la mise en place d'autres modalités avant de décider d'instaurer la politique qu'il envisage actuellement d'adopter. En ayant à l'esprit la sécurisation et la facilité d'accès de notre frontière commune, et en ayant pour objectif la prospérité de nos deux économies, nous aimerions vous faire part des propositions suivantes :

- tout d'abord, un groupe de travail binational devrait être créé afin d'identifier et de mettre au point des propositions relativement à d'autres formes de « documentation sécurisée », tels qu'un nouveau permis de conduire plus sécurisé ou d'autres types de documents qui seraient conformes aux exigences de la *Real ID Act* américaine de 2005. À l'heure actuelle, un

permis de conduire, qu'il soit délivré par un service des véhicules automobiles dans une province canadienne ou un État américain, constitue le document d'identité le plus fréquemment utilisé. Comportant désormais une photo, une signature et une description physique de la personne, le rôle qui était assigné au permis de conduire, et qui consistait à identifier un conducteur autorisé, a été largement dépassé. Le permis de conduire est fréquemment utilisé à des fins d'identification personnelle lors du passage de la frontière;

- de plus, les propositions formulées relativement à l'acceptation d'autres formes de « documentation sécurisée » jugées comme acceptables par le gouvernement américain devraient faire l'objet d'une période d'essai avant d'être mises en œuvre à une plus grande échelle;
- l'Ontario soutient la proposition formulée par l'État du Michigan de mettre au point un permis de conduire sécurisé qui réponde à toutes les exigences en termes d'identification et de citoyenneté, telles que formulées dans le WHTI. Nous poursuivons nos discussions avec un grand nombre d'états frontaliers sur cette question essentielle;
- les voyageurs âgés de 16 ans ou moins, qui voyagent de l'autre côté de la frontière accompagnés d'un parent, d'un tuteur ou d'un chaperon attitré en possession des documents de voyage appropriés et sécurisés, devraient être autorisés à entrer et ré-entrer aux États-Unis sur la simple présentation d'une preuve de citoyenneté (comme un certificat de naissance) plutôt qu'un passeport;
- la mise en conformité avec le WHTI nécessitera un délai d'exécution et des efforts de planification considérables de la part des voyageurs et de l'industrie. Nous recommandons de reconsidérer la date de mise en œuvre de la politique afin que celle-ci puisse être introduite de façon suffisamment graduelle pour que les perturbations liées à un voyage transfrontalier soient minimisées; dans cet esprit, un essai pilote devrait être effectué avant l'application de la politique à tous les postes frontaliers.

Le gouvernement de l'Ontario est prêt et disposé à promouvoir ces propositions en collaboration avec des représentants élus issus de tous les paliers de gouvernement, aussi bien au Canada qu'aux États-Unis.

Nous encourageons vivement le gouvernement américain à tenir compte des inquiétudes exprimées par un grand nombre de citoyens résidant des deux côtés de la frontière et de l'impact potentiel de la WHTI sur le bien-être économique et social de ces derniers. Le fait qu'un passeport ou un document similaire constitue la seule pièce d'identité acceptable pour traverser légalement notre frontière terrestre commune – aussi bien pour les gens d'affaires, les travailleurs du

secteur tertiaire, les amis, les familles que les touristes – affectera les relations personnelles, économiques, historiques et vitales de nos deux pays.

J'ai également cru comprendre que lors d'une audience récente sur l'immigration, le ministre Michael Chertoff a déclaré que les États-Unis ne conditionneraient pas l'entrée ou la réentrée aux États-Unis à la seule possession d'un passeport. Je suis du même avis que le ministre Chertoff concernant le fait que nous devons satisfaire aux exigences relatives à la sécurité de la WHTI, tout en nous assurant que le public soit capable d'utiliser un document peu onéreux, facilement accessible et qui soit « aussi facile à emporter qu'un permis de conduire. »

Il est encourageant de savoir que le Department of Homeland Security et le Département d'État sont ouverts à d'autres propositions en ce qui a trait à l'acceptation d'autres documents que le passeport comme pièces d'identité acceptables lors du passage de la frontière. Nous continuons de travailler en partenariat avec de nombreux autres états frontaliers et compétences canadiennes afin d'envisager et d'élaborer d'éventuelles options à la proposition consistant à imposer la possession d'un passeport. Nous sommes fermement convaincus que les recommandations formulées ci-dessus serviront au mieux les intérêts de toutes les personnes se livrant à des activités touristiques et commerciales de part et d'autre de notre frontière commune.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de faire part de nos commentaires sur l'initiative que vous envisagez d'adopter.